

L'an deux mille vingt-quatre, le trois-octobre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente « Verdon » de la commune d'Artignosc sur Verdon à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	27 + 16	43
Total des voix : 94		

Date de convocation :
20/09/2024

Délibération n°  
24\_10\_CS4\_08

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Serge GUICHARD (Allons) ; Jean-Pierre CIOFI (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; René GARCIN (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Jean-Claude LARGENTON (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole)

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon)

3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Patrick VINCENTELLI et Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (8 voix) : Georges BOTELLA

Etaient représentés :

8 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Jacques AVANIAN ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) à Nicolas STAMPFLI ; Claude GUERIN (Peyroules) à Liliane MONTALAND ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Jean-Pierre HERRIOU ;

7 représentants, porteurs de 1 voix chacun, ont donné pouvoir : Gilles MEGIS (DLVA) à Patrick VINCENTELLI ; Michèle BIZOT-GASTALDI (CCAPV) à Serge CONSTANS ; Bernard de BOISGELIN (CCPV) à Jean FLORIMOND ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Claude CHAILAN ; Yana BREZINA (La Roque-Esclapon) à Annick BATTESTI ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Arlette RUIZ ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Paul CORBIER

1 représentant, porteur de 16 voix, a donné pouvoir : Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Georges BOTELLA

Décision modificative n° 1 au budget à simple autonomie financière REGIE d'aménagement  
et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon 2024

&

Décision modificative n° 1 au budget Gestion Grand Site - Parkings 2024

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2021, par laquelle les membres du comité syndical ont décidé une décision modificative des budgets Régie et Parkings

Contexte

Le budget REGIE est un budget géré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux services publics à caractère administratif. Les dépenses et recettes figurent pour leur montant TTC dans le budget. Il s'agit d'un budget à simple autonomie financière.

Le budget annexe des parkings (rattaché au budget principal du syndicat) est géré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au service public industriel et commercial. Les dépenses et recettes figurent pour leur montant HT dans le budget.

Il ne dispose ni de personnalité morale ni d'autonomie financière.

## Opération 15 – Parkings Point Sublime et couloir Samson

Le budget REGIE a enregistré l'ensemble des dépenses de travaux et des recettes de subvention et d'emprunt réalisées pour l'aménagement des sites du « point sublime » et du « couloir Samson » comprenant l'aménagement de 2 parkings payants hors voirie qui se situent sur ces sites.

Les dépenses et subventions enregistrées jusqu'au 31/12/2021 sur le budget Régie, et relatives aux parkings ont fait l'objet d'une première tranche de transfert sur le budget SPIC Parkings, par décision modificative du 16/12/2021.

Cette opération d'aménagement des parkings ayant été finalisée en dépenses et en recettes de subventions sur les exercices 2022, 2023 et 2024, il convient de finaliser ce transfert.

Ainsi, les travaux réalisés sur les exercices 2022 et 2023, seront transférés suivant leur affectation à l'un ou l'autre des budgets.

Le transfert sera opéré :

- par annulation de tout ou partie des mandats en recettes d'investissement sur les articles correspondant pour la valeur TTC sur le budget Régie, pour un montant total de 106 723,58 € (inscription DM : 107 000 € TTC)
- par mandatement en dépenses d'investissement sur les articles correspondant dans le budget Parkings pour un montant total de 89 003,27 €HT (inscription DM : 89 500 HT)

Les subventions perçues sur les exercices 2022, 2023 et 2024, seront transférées suivant leur affectation à l'un ou l'autre des budgets au prorata des travaux réalisés (37,79 % budget Parking et 62,21 % budget Régie) :

Le transfert sera opéré

- par annulation d'une partie des titres de recettes d'investissement du budget Régie pour un montant total de 354 425.13 € (inscription DM : 355 000)
- par émission de titres en recettes d'investissement dans le budget Parkings sur les articles correspondant pour un montant total de 354 425.13 € (inscription DM : 355 000)

Un emprunt et un prêt relais ont été réalisés pour le financement des travaux.

Un volume important de subventions (354 425.13€) ayant été titré après le premier transfert, elles sont supérieures aux dépenses à transférer au SPIC en 2024. Le différentiel peut donc permettre de rembourser partiellement la dette du budget annexe au budget général :

Le prêt relais a été remboursé par le budget SPA en 2024.

Le SPIC va rembourser le SPA pour sa quote-part (23,09 %) soit 161 653.64€.

L'emprunt a été remboursé par le budget SPA

Le SPIC va rembourser le SPA pour 103 178,48 €

Budget SPA : Recettes c/ 27638 remboursement de capital pour 264 832,12 € (inscription DM : 265 500)

Budget SPIC : Dépenses c/ 1687 remboursement de capital pour 264 832,12 € (inscription DM : 265 500)

Par cette écriture, le budget annexe va pouvoir solder la dette vis-à-vis du budget principal.

Le budget SPIC ne sera plus débiteur que de 109 110.77€ d'emprunt résiduel sur une dette globale de 376 120.78€, soit 29% de cet emprunt.

Chaque année, après cette écriture, 29% de l'annuité de cet emprunt devra être refacturée au budget SPIC :

- Intérêts \*29% - recette en 768 SPA et dépense en 6688 SPIC
- Capital \*29% - recette en 27638 SPA et dépense en 1687 SPIC

## Opération 16 – Aires d'embarquement

Le budget annexe de la « régie du parc » a depuis l'exercice 2020 et jusqu'en 2024, enregistré l'ensemble des dépenses de travaux et des recettes de subvention et d'emprunt réalisées pour l'aménagement des aires d'embarquement / débarquement sur les exercices 2020 à 2024. Cette opération étant achevée, il convient de la transférer intégralement sur le budget SPIC Gestion Grand Site - Parkings, dans la mesure où ces aménagements sont générateurs de recettes versées par les professionnels d'eau vive, utilisateurs des sites.

Ainsi, les travaux réalisés sur les exercices 2020 à 2023, seront transférés :

- par annulation des mandats en recettes d'investissement sur les articles correspondant pour la valeur TTC sur le budget Régie, pour un montant total de 445 683,56 € (inscription DM : 446 000 € TTC)
- par mandattement en dépenses d'investissement sur les articles correspondant dans le budget Parkings pour un montant total de 371 403,01 €HT (inscription DM : 372 000 HT)

Les subventions perçues sur les exercices 2020, 2023 et 2024, seront transférées

- par annulation des titres de recettes d'investissement du budget Régie pour un montant total de 267 967,62 € (inscription DM : 268 100)
- par émission de titre en recettes d'investissement dans le budget Parkings sur les articles correspondant pour un montant total de 287 325,26 € (inscription DM : 287 500)

Un emprunt de 79 000€ a été réalisé en financement de cette activité dont 74 951€ restent dus fin décembre 2024.

Il est proposé de constater une créance du budget SPIC vers le budget SPA pour cet emprunt ainsi que 10 000 € pour équilibre de l'opération.

Budget SPA : Dépense c/ 27638 : remboursement de capital pour 89 000 € (inscription DM : 89 000)

Recette c/ 27638 : remboursement de capital pour 4 049 (inscription DM : 4 500)

Budget SPIC : Recette c/ 1687 : remboursement de capital pour 89 000 € (inscription DM : 89 000)

Dépense c/ 1687 : remboursement de capital pour 4 049 € (inscription DM : 4 500)

Chaque année, l'annuité de l'emprunt payé sur le budget SPA Régie devra être refacturée au budget SPIC parkings.

Le transfert de ces deux opérations vers le budget SPIC Gestion Grand Site Parkings fait l'objet de la décision modificative qui suit sur chacun des budgets Régie et Parkings, complétée par des écritures d'ajustement des prévisions budgétaires en section de fonctionnement notamment ainsi que de la correction de certaines écritures budgétaires.

DM n° 1 - Budget Régie

Investissement

DM n° 1 - Budget Régie						
Investissement						
Chap	Compte	Libellé	Dépenses		Recettes	
			13	Subventions	13	Montant budgétaire TTC
1311 / 15	Etat	Subventions	623 100		13172 / 15	Budget communautaire fonds structurels
1312 / 15	Région		41 000			-1 357.65
1312 / 16	Région		182 000			-1 357.65
1313 / 15	Départements		48 700	21	2182 / 15	Immobilisations corporelles
13172 / 15	Budget communautaire fonds structurels		29 000			31 000
13172 / 16	Budget communautaire fonds structurels		102 000			31 000
1318 / 15	Agence de l'eau		182 200	23	2318 / 15	Immobilisations en cours
1318 / 16	Agence de l'eau		1 000		2318 / 15	Autres immo corporelles en cours
			37 200		2318 / 16	Autres immo corporelles en cours
21	Immobilisations		0	27	270 000	Autres immo financières
2185 / 21	Matériel de téléphonie		295		27638	Autres établissements publics
2188 / 15	Matériels divers		-295			270 000
23	Autres immobilisations		45		1 357.65	Opérations pour compte de tiers
2318 / 15	Travaux		91 500		45823	Sites embarquement eau vive
2318 / 16	Travaux		17 500			1 357.65
			74 000			
27	Autres immobilisations		89 000			
27638	Autres établissements		89 000			
45	Opérations pour compte de tiers		19 400			
45823	Sites embarquements		19 400			
	Total dépenses investissement		823 000		Total recettes investissement	823 000
Fonctionnement						
Chap	Compte	Libellé	Dépenses		Recettes	
			Montant budgétaire TTC	Chap	Compte	Montant budgétaire TTC
011		Charges à caractère général		16 610		
012		Charges de personnel		-16 610		
		Total dépenses fonctionnement	0		Total recettes fonctionnement	
<b>TOTAL DM 1 REGIE</b>			<b>823 000</b>		<b>TOTAL DM 1 REGIE</b>	<b>823 000</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-250401072-20241003-DEL24\_10\_CS

DM n° 1 Budget SPIC Gestion Grand Site - PARKINGS

Investissement

Fonctionnement

Fonctionnement						Recettes				
Chap	Compte	Libellé	Dépenses	Montant budgetaire HT	TVA (non budg.)	TTC (non budg.)	Chap	Compte	Libellé	Montant budgétaire HT
011		Charges à caractère général		6 195						
012		Charges de personnel		-6 025						
65		Autres charges de gestion courante		-170						
		Total dépenses fonctionnement		0						
		Total recettes fonctionnement		0						

fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Président :  
**Bernard CLAP**



*Acte rendu exécutoire*  
*Après transmission en Préfecture*  
*Le*

DEI24\_10\_CS4\_08

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/10/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-250401072-20241003-DEL24\_10\_CS